

Bureau
Passage
Léonardier
12

RASOIR

Bureau
Passage
Léonardier
12



Retour de Lourdes - 12 9bre 1883.

(De vrais types de **Lourdeaux**, quoi!)

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LES JEUX DE SPA.

La question des *jeux de Spa* va revenir sur le tapis. Il paraît certain que les députés de Verviers en demanderont catégoriquement le rétablissement dès le début de la session prochaine.

Cet éventualité fait jeter de cris d'épouvante au *Journal de Liège* et c'est sous l'empire de la plus noire terreur qu'il consacrait avant-hier un article d'une colonne, à l'examen de cette question.

La pauvre vieille feuille de Charles-Auguste n'en revient pas. Je crois même que cela lui fait perdre complètement la carte, témoin la phrase suivante, qui me paraît digne en tous points d'un échappé de Gheel :

« On ne se fait pas d'idée, dit-elle en frémissant, des sophismes que plusieurs personnes débitent à propos des jeux. En voici un des plus typiques : Le rétablissement des jeux officiels empêcherait la floraison de tant de Cercles où l'on joue le *baccarat*, le *écarté*, les *petits chevaux*, la *baraque*, etc., etc. Voilà ce que des gens vous disent sérieusement. Autant vaudrait prétendre qu'ouvrir une école publique, gratuite et permanente de vice, serait un bon moyen d'empêcher les gens de devenir vicieux. *Etablir partout des lupanars serait un nouveau mode de favoriser la chasteté.* » (Sic.)

Tout doux ma vieille, tout doux ! Ce raisonnement, que vous croyez admirable, prouve précisément le contraire de ce que vous voulez prouver.

Ignorez-vous donc que si les lupanars déclarés sont tolérés dans les grandes villes, c'est précisément parce que les autorités locales comprennent que leur suppression amènerait inévitablement l'éclosion d'un nombre illimité de maisons borgnes qui échapperaient au contrôle de la police et qui seraient partant bien plus dangereuses que les établissements similaires autorisés.

Le remède ici serait pire que le mal et il ne viendra jamais à l'idée d'aucun administrateur, quelque soit son amour pour la chasteté, de faire l'essai d'une prescription aussi..... homéopathique.

C'est cependant un remède de ce genre dont on a fait l'application en supprimant, il y a quelque dix ans, l'institution séculaire des jeux de Spa.

Les résultats de cette suppression sont connus de tous et si typique que ce *sophisme* (!!!) puisse paraître aux yeux affaiblis du journal de Liège, je me permets de soutenir à mon tour qu'elle a fortement contribué à la création de ces nombreux clubs de jeu, qui surgissent de tous côtés comme par enchantement.

Au surplus, je ne comprends pas que le gouvernement, qui s'est toujours trouvé impuissant pour empêcher l'établissement des tripots clandestins, persiste à interdire les jeux dans des salons ouverts à tout venant et où par conséquent les choses se passent au grand jour.

Si quelques imbéciles éprouvent le

besoin de venir se ruiner à l'entour d'un tapis vert, qu'on les laisse faire, mon Dieu !!

Est-ce que l'on a jamais songé à interdire les cabarets, parce qu'il y a des gens qui viennent s'y enivrer ?

Eh ! bien alors !!!

A. RIGOBERT.

Chronique musicale et militaire

Le département de la guerre en use bien à son aise avec la bonne ville de Liège. Chaque année, à la fin de l'été, il lui enlève systématiquement sous prétexte de *petite guerre* ou de *grandes manœuvres* les différentes musiques militaires qui tiennent garnison dans ses murs et les nombreux compatriotes de Grétry qui raffolent de pas-redoublés et de polkas pour petite flûte en sont réduits, pendant les six ou sept dernières semaines de la belle saison, à siffloter eux-mêmes leurs airs favoris, à l'entour des kiosques silencieux.

Cette année encore, les harmonies des 9^{me} et 10^{me} de ligne nous ont quitté depuis la fin d'août, et selon les précédents, les autorités militaires n'ont pas jugé à propos de nous envoyer le moindre petit corps de fanfares pour les remplacer.

On conviendra que cette manie de priver comme cela, sans façon, une ville de 130,000 âmes et de 260,000 oreilles (humaines bien entendu) d'un élément de plaisir sur lequel elle a certainement le droit de compter, pourrait légitimement être taxée de cavalière.

Les Liégeois d'ailleurs seraient d'autant mieux fondés à se plaindre vertement de cet état de choses qu'il ne paraît pas que l'on agisse avec le même sans-gêne envers les autres grandes cités du pays et même envers certaines villes de garnison de minuscule importance.

Le petit relevé suivant établit en effet que toutes les villes de Belgique sont loin de partager notre malheureux sort.

Tandis que nous sommes ici absolument sevrés de musique militaire, il y a pour le moment :

A. Bruxelles,	4	harmonies ou fanfares de régiments
» Anvers,	4	»
» Gand,	3	»
» Mons,	2	»
» Namur,	2	»
» Bruges,	2	»
» Tournay,	2	»
» Hasselt, (ville immense)	1	»
» Arlon, (cité énorme)	1	»

On voit qu'avec un peu de bonne volonté le gouvernement aurait pu, sans compromettre en rien la sécurité nationale, nous faire l'amitié de pourvoir au remplacement provisoire des braves musiciens des 9^{me} et 10^{me} de ligne actuellement en villégiature à Beverloo.

Mais on semble oublier en haut lieu

les immortels principes qui régissent la matière. Comme la très bien dit Bossuet ou je ne sais plus quel grand philosophe : « *Celui qui commande les violons doit les payer* » et par extension : « *Celui qui paie les violons peut exiger qu'on en râcle devant lui.* »

Eh ! bien, les Liégeois interviennent assez largement dans les dépenses militaires de toute espèce, pour avoir le droit d'exiger que les virtuoses de régiment leur servent, en application de ces axiomes mémorables, au moins autant de concerts qu'aux heureux habitants d'Arlon ou de Hasselt.

Qu'on veuille bien s'en souvenir à l'occasion au département de la guerre!

RACAGNAC.

RETOUR DE LOURDES.

Les quelques honnes balies qui s'étaient laissés conduire à Lourdes pour la plus grande gloire de la Ste-Vierge Marie et de son adjoint, M. Florent Raikem, entrepreneur de pèlerinages à Liège, ont débarqué l'autre jour à la station de Longdoz.

Ceux qui étaient partis malades s'en revenaient naturellement malades comme ci-devant; en revanche quelques-uns qui s'étaient mis en route bien portants rentraient dans leur ville natale avec une bonne indisposition sur le corps.

Un seul miracle à signaler au cours du voyage : Un pauvre homme que l'on menait, pour le guérir, là-bas, s'est subitement senti..... mourir en route. On a dû l'enterrer à moitié chemin.

Ses co-pèlerinards n'ont pas paru trop éblouis de ce miracle inattendu.

Que voulez-vous ! Les saintes âmes s'habituent à toutes ces choses sacrées ! Il y avait énormément de monde aux abords de la station pour assister au débarquement des pieux voyageurs.

Je suis arrivé sur la place au moment où ceux-ci sortaient de la gare.

Des binettes, Monsieur, à faire rêver toute la Sainte-Famille de Semmersaek et de Stromebeck !!

Un gamin qui jubilait à mes côtés en contemplant ce défilé fantastique a lancé un mot assez réussi :

« Des vrais types de *lourdeaux*, quoi ! » s'est-il écrié, et la foule de rire.

Franchement, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire.

ZUTALORS.

Par-ci, par-là.

Cérémonie de circonstance. — Un certain nombre d'industriels du quartier de l'Est se proposent d'organiser de grandes fêtes, dans la nuit du 31 Décembre au 1^{er} Janvier prochain, pour célébrer l'abolition du péage sur les ponts de la Boverie et Maghin.

Il y aura des illuminations, cavalcades, avec musique, pétarades et tout ce qui s'en suit.

Afin même que la cérémonie ait un caractère tout-à-fait *pontifical*, les organisateurs, paraît-il, négocient en ce moment avec sa grandeur Monseigneur Doutreloux pour une messe en plein air.

C'est monsieur Emile Dupont qui remplirait les fonctions d'enfant de chœur.

Sous toutes réserves.

**

C'est son affaire. — Une dépêche de Londres du 17 Septembre reproduite par tous les grands journaux porte ce qui suit :

« Les bruits d'un divorce entre le Roi et la Reine de Roumanie sont entièrement dénués de fondement. »

Que diable ! veut-on que cela nous fasse ? Que sa majesté Roumaine agisse avec sa royale épouse comme elle l'entend ; c'est son affaire.

Je m'en fiche, pour ma part, comme d'une inscription au Grand-Livre de la dette Turque.

**

Extrait du *Moniteur*. — Par arrêté royal en date du 14 Septembre 1883, l'école des enfants de troupe prendra désormais la dénomination « *d'école des pupilles de l'armée.* »

Je me disais aussi que cela ne pouvait plus durer longtemps comme cela.

Vous comprenez : « *école des enfants de troupe* » cela sonnait mal et tout le monde se plaignait de cette dénomination-là.

Qui sait si la Prusse n'avait pas déjà fait des observations à notre ambassadeur de Berlin, à ce sujet.

Heureusement nos généraux ont l'oreille fine et l'esprit subtil et ils ont trouvé une qualification bien plus harmonieuse et bien plus en rapport avec la neutralité belge.

Il n'y a pas à dire, voyez vous : « *Ecole des pupilles de l'armée.* » C'est crânement cela !!

**

Extraordinaire ! — Il se passe pour le moment en notre ville un fait sans précédent dans les annales de la garde civique.

Un poste de major est vacant depuis plus de deux mois par suite de la promotion de M. Dewandre, au grade de lieutenant-colonel et personne ne se présente pour recueillir le panache disponible.

L'élection d'un major n'a donc pu avoir lieu jusqu'ici... à défaut de candidats.

Est-ce que les Liégeois commencent à par hasard à se dégoûter de la *panachomanie*.

Ce ne serait pas dommage, par exemple !!

**

Exemple à suivre. — L'administration communale de Bruxelles *organise* depuis quelque temps des... simulacres d'incendie afin de pouvoir constater le temps qu'il faudrait aux pompiers de la capitale pour se trouver réunis, à l'entour du feu, en cas de sinistre.

Des expériences de ce genre seraient nous semble-t-il, très-utiles en notre ville, étant donné l'organisation tout-à-fait spéciale de notre compagnie des pompiers.

On sait que les pompiers Liégeois ne sont pas casernés et que ceux qui ne sont pas de garde dans les différents postes fixes usent de leur temps comme bon leur semble.

Il serait donc très-intéressant de connaître le nombre d'heures ou de minutes qu'il faut

draît à l'autorité locale pour les avoir sous la main, au grand complet.

Avis à qui de droit.

* *

Simple remarque. — C'est M. le capitaine Chrétien, officier d'ordonnance, qui était chargé de représenter le Roi aux funérailles d'Henri Conscience.

Il est bon de remarquer que l'on délègue toujours, pour ces sortes de cérémonies, un général aide-de camp.

La cour aura sans doute trouvé qu'un capitaine, c'était déjà bien honnête pour suivre le convoi d'un simple écrivain.

Ah! s'il s'était agi des funérailles d'un évêque!!!

* *

Suite au précédent. — Extraits de la *Gazette Petrus* du 17 Septembre :

1^o (Correspondance d'Anvers du 16 Septembre. — Funérailles d'Henri Conscience.)

« M. Delcroix représente à la cérémonie funèbre M. le ministre de l'intérieur qui n'a pu quitter Bruxelles. »

2^o (Correspondance de Louvain, du 16 dito. — Manœuvres des Chasseurs éclairés.)

« Ces mouvements ont été en général, aussi bien conduits que le permettait l'engorgement des curieux placés sur la crête de la plaine des manœuvres et sur celles des Mamelons.

Parmi les premiers, j'ai aperçu M. Rollin-Jacquemyns, ministre de l'intérieur, qui se promenait là en simple amateur. »

Voilà! et Honni soit qui mal y pense.

BRICOLEUR.

Un Perfide Conseil.

Je ne sais pas de plaisir plus sensible que celui que j'éprouve quand par hasard, je rencontre un des ex-vauriens qui ont usé leurs culottes à mes côtés sur les bancs du collège. Ces jours-là sont pour moi de véritables fêtes. C'est qu'en effet, dans cette bonne et franche étreinte de deux hommes qui se sont connus enfants et qui se retrouvent après 8 ou 10 ans de séparation, il y a tout un monde de charmants souvenirs. Cette poignée de main me fait revivre, en un instant, toutes les années de mon enfance. Je les vois défiler sous mes yeux en me jetant un sourire de regret, avec leurs escorte d'éclats de rire, de jeux bruyants, d'école buissonnière, de pain sec, de pensums, et toutes les petites misères qui nous apparaissent aujourd'hui comme les roses de la vie. Et puis ces êtres si chers qui m'aimaient tant et que je ne verrai jamais plus! O mes jeunes années, où êtes-vous?

Il m'a été donné, tout récemment, de goûter cette joie dont je viens de parler.

Le mois dernier, je rencontre un ancien condisciple que je n'avais pas vu depuis le collège, un de ces bons gros pères dont le visage inspire et respire la sympathie, et dont on dit à première vue; « Voilà un bon enfant. »

— Je ne me trompe pas, c'est toi, Gustave?

— Frédéric!

— Quelle heureuse rencontre!

— Que fais-tu ce soir?

— Rien.

— Allons dîner ensemble.

On parla du passé, cela va sans dire, et au dessert, la liste complète des anciens camarades était passée en revue.

— Oui, mon cher Gustave, lui dis-je, Paul de G. est maintenant dans une magnifique position financière, et mari d'une femme adorable.

— Que j'aurais de plaisir à le revoir!

— Rien de plus facile, il demeure à dix minutes d'ici.

Quelques instants après, nous étions chez Paul de G. qui nous reçut, ainsi que sa femme, avec la cordialité la plus parfaite.

M^{me} de G. est une délicieuse créature, blonde comme les blés, jolie comme la Vénus de Milo, avec cela d'une suprême élégance quoique sans prétention, en un mot une perle fine.

Un jour, en ma présence, une vieille marquise de 70 ans, amie de la famille et qui a l'horrible manie de priser, ne s'avisait-elle pas, par distractisn peut-être, de lui présenter sa tabatière ouverte. La jolie petite M^{me} de G. — sans doute pour être agréable à la marquise, — plongea ses doigts effilés dans la boîte d'or et aspira ou du moins fit mine d'aspirer la poudre puante avec l'intrépidité qui est l'apanage des nez de portières. Je la plaisantai très-fort au sujet de cet exploit, et quand le trait fut connu des intimes de la maison, une pluie de quolibets plus ou moins fins tombèrent sur la charmante précieuse qui eut le bon esprit de ne s'en point fâcher.

Le jour où nous fîmes, Gustave et moi, notre visite aux jeunes époux, se trouvait être la veille de la fête de M^{me} de G. Nous y fîmes invités. Gustave, qui était ravi de la réception qu'on venait de nous faire, annonça l'intention d'offrir un cadeau de fête à la jeune femme et me consulta sur le choix de l'objet.

Je ne sais qu'elle folle idée me traversa le cerveau, mais l'histoire de la prise me revenant alors à la mémoire, j'engageai Gustave à lui offrir une petite tabatière d'or.

Mon ami Gustave ne voulait pas croire qu'une créature aussi divine eût un pareil défaut, mais je fis tant que je finis par le convaincre. L'adorateur platonique de l'élégante priseuse fit royalement les chosses. Le lendemain, il se présentait devant elle armé d'un bouquet de camélias et d'une tabatière d'or enrichie de perles, qui valait bien 300 fr.

M^{me} de G. enleva prestement les papiers qui enveloppaient le bijou, et le fatal cadeau apparut aux yeux d'une quarantaine de personnes dont trente et quelques appartenaient au sexe féminin.

Un léger susurement d'ironie s'éleva dans le camp des dames.

— Je vous disais bien qu'elle en avait positivement l'habitude, M^{me} de Presle me l'a affirmé.

— Je ne m'en étais pas encore aperçue.

— Vous concevez qu'elle se cache, naturellement.

— Une si jeune femme! quel défaut abominable!

— Franchement! c'est répugnant.

Quelques-unes de ces petites lames d'acier fondu, s'enfoncèrent dans les oreilles de la charmante financière qui était restée interdite à la vue du bijou accusateur.

— Monsieur! dit-elle à voix basse et en jetant sur Gustave le même regard que celui par lequel Louis XIV foudroya Racine, je vous trouve bien impertinent, et je ne croyais pas vous avoir donné le droit de me faire un semblable affront.

La bonne grosse face de Gustave s'emporta. Pendant qu'il balbutiait quelques excuses, la mère de M^{me} de G., femme quelque peu hautaine, prit la tabatière des mains de sa fille, la remit entre celles de Gustave, littéralement ahuri, puis faisant signe au domestique d'approcher.

— François, dit-elle avec un geste d'impératrice, reconduisez Monsieur.

Gustave, de plus en plus hébété, suivit machinalement le domestique, sa tabatière à la main; il avait l'air d'un automate.

Je le rejoignis au bas de l'escalier, regrettant ma plaisanterie de tout mon cœur. Je lui promis de tout arranger, j'essayai de m'expliquer, de l'apaiser, tout fut inutile; il n'a jamais remis les pieds M. de G. et ne m'a point encore pardonné.

F. D.

LARD AUX FENÊTRES.

Depuis quelque temps un mouvement *lardistique* très considérable se produit en notre ville.

Non seulement les charcutiers continuent à exposer avec orgueil les plus belles tranches de leur boutique, mais il n'est plus un épicier ni un marchand

de beurre ou de fromage qui se respectent, qui ne tiennent à honneur d'étaler à leur vitrine des pièces de lard de premier choix.

Hier encore, en nous promenant Outre-Meuse, nous avons constaté avec plaisir à l'étalage d'un marchand de *cutes peures* de Nassarue, un magnifique quarteron de lard d'Amérique à l'entour duquel toutes les mouches du quartier s'arrêtaient avec admiration.

Nous continuerons à signaler à l'attention de nos concitoyens, les estimables négociants qui contribuent ainsi à relever le niveau *lardistique* dans notre ville.

Ceux qui prendront un abonnement au *Rasoir* (4 francs 50 par an, franco) seront renseignés dans nos colonnes comme vendant du lard de toute première qualité.

Qu'on se le hurie... du larynx.

Le préposé aux racolages d'abonnement,
BRICOLEUR.

Echos.

Cela se passe au Casino dans une ville d'eau.

On avait remarqué qu'un monsieur qui se trouvait là avait, à l'écart, une chance dont s'accommodait rarement une honnêteté irréprochable. On se mit à épier celui qu'on soupçonnait, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir de son hellénisme incorrigible.

On résolut, dès lors, de faire prendre le monsieur en flagrant délit.

Une partie s'engage; le grec qui ne se doutait de rien, prépare un petit coup de sa façon.

Puis, pour détourner les soupçons, il se retourne à un moment donné vers les parieurs de la galerie.

— De quoi joueriez-vous à ma place?

— Des jambes! fit une voix; mais il est trop tard, je suis le commissaire de police.

Ce fut, je vous assure, un tableau de genre tout-à-fait curieux.

+

— Un aimable déguenillé est amené pour un simple vol devant le juge d'instruction.

Par habitude, ou pour sa satisfaction personnelle, le drôle ne cessait, tout en répondant aux questions du magistrat, de promener une main furtive sur toutes les parties de son corps, qui semblaient lui démanger prodigieusement.

Après les interrogatoires préliminaires :

— De quel pays êtes-vous? lui demande le juge.

— Du pays de Galles, répond l'inculpé en redoublant d'ardeur.

— En ce cas, mon ami, veuillez vous reculer, car vous me semblez avoir le mal du pays.

+

Un monsieur montrant à un ami M^{me}... belle personne très décolletée :

— Eh bien, mon ami, vous avez vu la belle M^{me}...? Vous la connaissez, maintenant?

— Oui, en grande partie, du moins!...

+

Un juge d'instruction était à la chasse avec son neveu. Celui-ci sort d'un buisson où il était depuis quelques minutes, une lettre à la main.

— Qu'est-ce que tu fais de cette lettre? interroge l'oncle.

— Je viens de me servir de l'enveloppe.

— Comment, malheureux! tu te sers de l'enveloppe? Imprudente jeunesse!... Qu'un braconnier la ramasse, cette enveloppe, et en fasse une bourre de fusil... Que ce coup de fusil soit destiné à un garde-champêtre; on retrouve la bourre; ton nom est dessus; on t'arrête; en t'enferme: on ouvre une enquête; tu es sous le coup d'une accusation d'assassinat, et pourquoi?... Pour t'être servi d'une enveloppe!

+

La scène se passe à la porte d'un bal public:

Le troupier de planton au contrôle a reçu pour consigne de ne laisser entrer aucun *civil* sans lui faire déposer sa canne au vestiaire.

Passé un monsieur, les mains dans les poches.

Le troupier, l'arrêtant par le bras :

— Bourgeois, votre canne au vertiaire.

Le Monsieur: Une canne? je n'en ai pas.

Le troupier: Tant pire... allez-en chercher une.

+

Au premier de l'an, le caissier, du banquier Z... est invité à dîner chez son patron.

Au milieu du repas, en dépit de ses efforts, il est pris d'un hoquet qu'il ne peut maîtriser.

— Bah! dit-il à M. Z..., avec lequel il est assez familier, pour faire passer cela, faites-moi peur.

Et M. Z... brutalement :

— Rendez-moi vos comptes!...
Le caissier est devenu vert. Non-seulement ça lui a coupé le hoquet, mais encore l'appétit.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Et digne, digne, digne, digne, don, sonne, sonne cloches.

Et ces éternelles cloches carillonnent toujours.

Et la foule s'entasse plus que jamais au Pavillon. Quel regain de succès!

M^{me} Régine, MM. Villard et Urbain, obtiennent toujours beaucoup de succès. M. Victor s'est incarné dans le bailli. Le tabelion, lache encore ses vieux jeux de mots.

M^{me} Dintzer est beaucoup plus à l'aise dans Serpolette, rôle qui n'est pas de son emploi. Chœurs et orchestre sont suffisamment corrects.

Les *sonnettes*, la charmante piécette de Meilhac et Halévy a été enlevée d'une façon charmante par M. Desclos et M^{me} Dintzer.

Inutile de dire que M. Desclos est étourdissant dans Joseph, il ne manque pas un des effets que la créateur du rôle, Joseph Dupuis, a su mettre en relief avec tant d'originalité.

M^{me} Dintzer, s'est montrée digne de son partenaire, elle joue le rôle d'Augustine avec beaucoup d'entrain et de discrétion tout à la fois.

Nos félicitations sincères.

Cesoir 1^{er} des *Mousquetaires au Couvent*.

EGO.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Propriété RUTH, rue Surlat, Liège.

Bur. à 7 1/4 h. Rid. à 7 3/4 h.

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 1883.

2^{me} Représentation de :

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-Comique en 3 actes, par M. Ferrier et Prevel, musique de Louis Varney.

LES OUVRIERS

Comédie en un acte.

Bur. à 6 3/4 h. Rid. à 7 h.

LUNDI 24 SEPTEMBRE 1883

1^{re} Représentation de :

JEAN LE COCHER

Grand drame en 5 actes et 7 tableaux.

LES SONNETTES

Comédie en un acte.

Livres d'Adresses DE BRUYNE.

Edition de 1884-85.

Les personnes qui ont des modifications à y faire opérer, ou des annonces à y insérer, sont priées de les transmettre sans retard, Rue Bidaut, 6.

Liège.— Imp. et Lith. mécanique de J. Daxhelet

MUNICHBIERIANA



(1) Place du Théâtre. — Attendant le coup de cloche

(2) Le coup de cloche



(5) Le buveur de litres complets



(6) L'amateur de Munichbier de l'avenir.



(3) Le buveur de quarts.



(4) Le buveur de demis